

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt quatre, le 21 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 juin 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Non pourvu
34	19	9	19	28	1 (Peyrat-le-Château)

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHABANAT Christine, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, CHADELAUD Michel a donné pouvoir à ECHASSERIEAU Vincent, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, COUPET Georges a donné pouvoir à BESNIER Michelle, DELEFOSSE Laurent a donné pouvoir à MALET Patrick, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à SIMON Philippe, SALAGNAT Michèle a donné pouvoir à LENOBLE Monique, THEYS Michel a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Matthieu, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel.

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : MALET Patrick

INSTITUTION

Délibération n° 69-2024 : Désignation des délégués au Syndicat le Lac de Vassivière

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du 13 janvier 2011 du Syndicat Mixte le Lac de Vassivière,
Vu la délibération n°60/2017 du Conseil Syndical du Mixte le Lac de Vassivière du 05 décembre 2017,
Considérant que suite à la loi NOTRE, la Communauté de Communes a dû se substituer de droit aux communes de Beaumont-du-Lac, Nedde et Peyrat-le Château pour leur participation au Comité Syndical mixte du Lac de Vassivière et de l'EPIC Office de Tourisme Le Lac de Vassivière.

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les statuts du Syndicat le Lac de Vassivière prévoient que le nombre de membres pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au sein du conseil syndical est fixé à 5;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- DESIGNER les conseillers communautaires ci-dessous au Conseil Syndical du Syndicat le Lac de Vassivière

	Titulaires	suppléants
1	Dominique BAUDEMONT	Patrick MALET
2	Evelyne MARQUES	Jean-Pierre BOSDEVIGIE
3	Serge ROUGIER	Jean-Michel BIDAUD
4	Monique LENOBLE	Michel BESNIER
5	Frédéric SUDRON	Gérald GASCHET

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 24 juin 2020

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 24 JUIN 2024
Publié le : 24 JUIN 2024